**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** 56 (1911)

Heft: 6

Rubrik: Chroniques et nouvelles

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 24.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# CHRONIQUES et NOUVELLES

# CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier)

Les exercices de la réserve. — La remonte de l'armée allemande en 1910. — L'achat d'aéroplanes. — La réorganisation de l'artillerie de campagne. — La désertion. — Déplacements des officiers des garnisons de frontière.

Cette année, notre armée mettra sur pied, sans compter les contingents de la Bavière, de la Saxe et du Wurtemberg, les effectifs de réservistes suivants:

	1911	1910
Infanterie et chasseurs	270 040	(274540)
Mitrailleurs	1065	(945)
Artillerie de campagne.	38 030	$(36\ 030)$
Artillerie à pied	19 700	(18900)
Pionniers	11890	(11890)
Troupes de communication	ons 5 210	(4795)
Train	9794	(9.822)

Le total des deux années est donc sensiblement le même. On remarque toutefois que cette année-ci l'effectif de l'infanterie est diminué au profit de l'artillerie de campagne et des troupes de communications. En 1909 298 980 réservistes furent commandés. Il y a donc eu une sensible augmentation en 1910 et 1911.

Mais malgré cela nous restons bien en arrière de la France; en vertu de la loi française du 14 août 1908 le nombre total des réservistes appelés sous les drapeaux chaque année doit être de 514 798 hommes. Cette différence considérable paraît plus formidable encore quand on songe à la différence de population des deux pays.

Aussi, en Allemagne, tous les réservistes sont-ils loin de faire tous les services auxquels ils seraient astreints par la loi, soit deux périodes de 56 jours durant tout le temps où ils appartiennent à la réserve. Mais l'administration ne peut satisfaire à ces obligations légales à cause des frais; aussi économise-t-elle tant sur la durée des périodes d'exercices que sur les effectifs levés. Et le but à atteindre serait d'arriver au moins à ce que chaque réserviste fasse deux cours de répétition (dans la cavalerie un) même d'une durée plus courte. En tout cas doit-on considérer qu'un cours de répétition est un minimum indispensable pour maintenir la réserve dans une préparation suffisante à la guerre.

Le nombre des réservistes appelés est proportionnel à la population. C'est le district industriel du 7<sup>e</sup> corps qui fournit le contingent le plus fort (Westphalie) avec 43 730 fantassins (les autres armes suivent le même principe)

par contre la Lorraine est le district le plus faible avec 1840 hommes; cette manière de procéder a pour conséquence une égalisation des effectifs entre les différents corps; le 7<sup>e</sup> détache par exemple 26410 hommes aux autres corps.

Les manœuvres auront lieu entre le 1<sup>er</sup> août 1911 et le 31 mars 1912. La fixation plus précise des périodes d'exercices se fera ultérieurement, en tenant compte autant que possible des exigences de la vie économique, no tamment de l'époque des moissons.

Le but essentiel à poursuivre, durant les manœuvres, doit constamment être la préparation au combat. Pour cela il faut que les cadres soient bien préparés; dans ce but, on pourra convoquer les sous-officiers de 8 à 15 jours avant le commencement des exercices de la troupe. Dans tous les 261 régiments d'infanterie à 2 bataillons on formera, pendant les manœuvres, un 3° bataillon avec des réservistes.

Pour les manœuvres d'automne, toutes les compagnies d'infanterie et de cavalerie seront également renforcées. On fixera le début des exercices de la réserve assez tôt pour que les hommes soient déjà entraînés quand commenceront les manœuvres. — Les régiments de cavalerie pourront appeler autant de réservistes qu'ils voudront, à la condition de pouvoir leur fournir leurs chevaux. — L'artillerie de campagne empruntera 5 à 11 réservistes à la cavalerie pendant 15 jours, après les grandes manœuvres, pour leur apprendre à conduire. Chaque commandement général mettra jusqu'à 90 réservistes à la disposition de l'artillerie à pied; le cours des pionniers durera 28 jours. 381 réservistes des autres armes seront employés par les troupes de communications (chauffeurs d'automobiles, etc.).

L'année dernière sur 27 462 chevaux présentés la remonte en a acheté 13 660; il y a une légère diminution sur 1909. Comme d'habitude c'est la Prusse orientale qui en fournit le plus grand nombre, puis viennent Hanovre, Brunschwig et Hambourg, etc. La Bavière n'a fourni que 324 chevaux provenant du pays même et elle a dû s'en procurer 1169 de la Prusse orientale et du Schleswig-Holstein. Le Wurtemberg en a produit 75 et a acheté les autres soit à l'Allemagne du Nord (177) soit au dépôt de la remonte prussienne. Le prix moyen pour la Prusse a été le même qu'en 1909, soit 1065 mark; ce prix a une tendance à augmenter: en 1907 il était de 1017.94 M., en 1908 de 1045.71 seulement. La Bavière a payé 1021 M. pour des chevaux de 3 ans et 1312.16 M. pour les chevaux faits; la Saxe 1069 et 1350 M. pour les deux catégories; le Wurtemberg 1064 et 1549 (remontes prussiennes)

Le Ministère de la guerre vient de décider d'affecter une somme ronde de 100 000 M. à l'achat d'aéroplanes militaires. On sait déjà que le minis-

tère de la guerre veut acheter plusieurs des appareils qui ont remporté des succès dans les derniers meetings d'aviation; l'achat de quatre nouveaux appareils est même déjà décidé. Le type de l'aéroplane est en luimême indifférent, pourvu que l'appareil ait, dans les meetings, satisfait aux conditions imposées par le ministre de la guerre, dont voici le résumé: L'appareil doit être de construction allemande; seul le moteur peut être d'origine étrangère; on insiste cependant pour que le moteur soit, autant que possible, construit en Allemagne. Une partie du parcours imposé doit pouvoir être effectuée avec un passager; tandis que pour le vol ordinaire aucune hauteur n'est prescrite, le vol avec passager doit se faire par contre à 400 mètres au minimum; on considère que cette hauteur doit être atteinte en cas de guerre pour l'observation. Au cours des vols d'essai l'appareil peut être échangé mais non le moteur. Les officiers n'ont pas le droit de prendre part aux concours. Leur participation ne sera autorisée que pour le circuit du Haut-Rhin, organisé sous le patronage du Prince Henri de Prusse par l'union des sociétés aéronautiques de l'Allemagne du Sud. Six officiers ont pris part à ce circuit, trois comme pilotes, commandés à cet effet par le général inspecteur des troupes de communications, et trois comme passagers. Le prix des appareils qu'achètera l'administration varie de 20 000 à 25 000 M. — Pour 1911 le ministère de la guerre a créé des prix pour 52 000 M. (6 concours d'aviation). On projette encore, paraît-il, un septième meeting à Johannestal avec des prix pour 18 000 M., en sorte que la souscription totale du Ministère de la guerre s'élèverait à 70 000 mark pour cette année, sans compter les crédits pour l'achat de nouveaux appareils.

\* \*

Au Reichstag, des voix conservatrices ont regretté qu'on transformât, pour des motifs d'économie, 20 batteries montées en autant de batteries attelées. Le ministre de la guerre a répondu qu'il lui en avait beaucoup coûté de réaliser la transformation de ces batteries dont plusieurs ont un passé des plus glorieux. Or chacun sait quelle est, pour une troupe, la valeur de la tradition; c'est la fierté et l'ambition des jeunes générations.

Il est vrai que les conditions dans lesquelles ces gloires ont été acquises sont différentes des conditions actuelles. Mais il n'en reste pas moins que ceux qui savent avec quel entrain le chef d'une « batterie montée », ses lieutenants et ses hommes font leur service et quelle fierté ils ressentent à appartenir à une batterie montée, regretteront les décisions prises pour leur transformation.

En ce qui concerne la Prusse, on transformera les groupes montés des régiments 4 de la garde, 2, 7, 34, 42 et 74 d'artillerie de campagne et les batteries montées des régiments 14 et 25. — La plupart de ces batteries ont un passé plus que centenaire, bien que plusieurs d'entre elles n'aient été

créées ou plutôt transformées qu'il y a une quarantaine d'années, à la suite des dernières guerres.

Le grand public n'a pas attaché grande importance à cette question et il faut cependant savoir reconnaître avec quel souci d'économie le ministère de la guerre administre l'armée; en l'espèce, le ministre n'a pas hésité à faire un sacrifice au préjudice de ses sympathies et de ses opinions pour obtenir une réduction même minime des dépenses.

\* \*

La désertion de l'armée a fortement diminué ces dernières années; dans les 10 années qui viennent de s'écouler cette diminution s'est accentuée progressivement; on peut voir dans ce fait une manifestation réjouissante de l'état général des esprits. Tandis qu'en 1901, 728 hommes ont été punis pour désertion et 825 pour absences injustifiées, en 1903 par contre le chiffre des punitions pour désertion se réduisit à 701; en 1904 il était de 609, en 1906 de 580 et en 1909 de 566 seulement. Les punitions pour absences injustifiées, qu'il ne faut pas du tout confondre avec les désertions se sont maintenues au même point à peu près.

Les déclarations de désertion ont également diminué tant dans l'armée active que dans la réserve : en 1907 il y en a eu 1016, en 1908, 983 et en 1909 ce chiffre a encore diminué d'une centaine. La répartition de ces désertions par corps d'armée nous est fournie par le rapport annuel de 1909 à 1910 : le 14e corps (Carlsruhe) a eu 68 punitions pour désertion et 231 déclarations de désertion; le 8e (Coblentz) 81 punitions; à Altona on en a compté 22; à Metz (16e corps) 46, à Stuttgart (13e) 25, à Münster (7e) 57, à Strasbourg (13e) 36 et à Francfort (18e) 19. Les autres corps ont peu de désertions tant à cause de l'excellence des éléments qui les composent qu'en raison des chances minimes de succès qu'y présentent les désertions.

Ces constatations démontrent que les chiffres fantastiques qu'on donne d'Allemands servant dans la légion étrangère sont inventés, puisque dans toute l'armée le nombre total des déserteurs n'atteint pas celui des Allemands qu'on prétend être à la légion.

\* 4

Jusqu'à maintenant les jeunes officiers placés dans les garnisons frontières avaient peu de chances d'en sortir de longtemps, à moins qu'ils n'aient réussi à entrer à la Kriegsacadémie. Souvent déjà des officiers plus âgés ont démontré dans la presse tous les inconvénients que présente ce système pour le développement intellectuel des jeunes officiers. On a déjà procédé au déplacement de régiments entiers, mais cela n'a été fait qu'exceptionnellement à cause des frais considérables que cela occasionne. Dorénavant on s'efforcera d'obvier aux inconvénients signalés en déplaçant les jeunes offi-

ciers des garnisons-frontières pour autant du moins que les ressources budgétaires le permettront.

Mais pour que ces mutations donnent un résultat, il faudra choisir de jeunes officiers particulièrement qualifiés, tant par leur intelligence que par leur goût au travail.

## CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Mutations dans les commandements de corps. — Les subdivisions de mitrailleurs. — Le nouveau règlement d'exercice pour les subdivisions de mitrailleurs. — Nouvelle édition du règlement de service, 2e partie : le service en campagne. — Augmentation des formations d'artillerie. — Une nouvelle médaille du mérite en argent. — [Les conditions de l'avancement dans l'armée.

Un changement très significatif s'est produit, au milieu d'avril, dans le commandement du 3° corps, à la tête duquel — et comme général commandant à Graz en même temps — le lieutenant feld-maréchal baron Ernest Leithner a remplacé le général d'infanterie Karl Schikofsky. Il commandait depuis un an la 5° division d'infanterie et a été auparavant, durant trois ans, inspecteur-général du génie. Il sort au reste de cette arme, et a longtemps appartenu, comme capitaine à l'état-major du génie, où il a rendu, dans diverses circonstances, des services éminents, et où il s'est fait un nom, connu à l'étranger autant que chez nous, comme auteur d'un ouvrage paru en trois volumes, sur la fortification moderne et la guerre de forteresse.

Le général d'infanterie Schikofsky a succédé, dans la fonction de remplaçant du commandant en chef de la Landvehr, au général d'infanterie Parmann, qui prend sa retraite après quarante-sept années de service aussi brillants en temps de paix qu'en temps de guerre; à cette occasion, il a été honoré d'une lettre autographe de l'empereur et décoré de la grand'croix de l'Ordre de Léopold.

\* \*

Comme je vous l'ai déjà annoncé (voir Revue Militaire Suisse, livraison de février, p. 170) on poursuit encore cette année la création de subdivisions de mitrailleurs; le budget de l'armée pour 1911 prévoit pour cela, en gros, 140 000 couronnes; on se propose de les employer à former, chaque année, 46 détachements de mitrailleurs d'infanterie, qui n'existeront que temporairement, pour la durée des exercices, et 8 détachements permanents de mitrailleurs de cavalerie, dont les officiers, la troupe et les sous-verges

seront pris, jusqu'à nouvel ordre, dans le cadre des escadrons de campagne. Cela doublera le nombre des détachements de mitrailleurs de cavalerie; très prochainement déjà, quatre des huit nouveaux détachements seront prêts; ils appartiendront aux 5°, 6° et 12° dragons et au 3° hussards. Les quatre autres verront le jour en automne. Jusqu'ici, l'armée commune comptait huit subdivisions de mitrailleurs de cavalerie; quant à la cavalerie hongroise de la Landwehr, elle n'en a que deux à sa disposition.

\* \*

Notre première ordonnance de service pour les détachements de mitrailleurs — appendice de notre règlement d'exercice, et qui n'était d'ailleurs qu'un projet, — a été remaniée et une nouvelle édition — toujours à titre de projet — vient de paraître. Entre temps, ce n'est pas seulement dans les écoles de tir de l'armée que la connaissance de la nouvelle arme a été enseignée; celle-ci a donné lieu à des études assidues et à de nombreuses expériences dans le cadre même de la troupe. Aussi les nouvelles prescriptions de service sont-elles tout à fait à la hauteur des exigences les plus modernes.

Comme son prédécesseur de 1908, le nouveau projet se subdivise en : 1º Remarques préliminaires (signes) ; 2º instruction iudividuelle ; 3º la subdivision ; 4º le combat ; 5º la parade.

Les innovations et modifications consacrées par chacune de ces parties sont, de plusieurs points de vue, importantes et sensibles.

A propos des signes, le nouveau règlement prescrit qu'il en soit fait le plus possible usage dans la conduite de la troupe, vu la nécessité primordiale qu'il y a, pour cette arme, à surprendre l'adversaire, et, pour cela, à occuper sans bruit la position de feu.

Dans la partie consacrée à l'instruction individuelle, signalons, comme l'innovation la plus importante, le fait que les conducteurs des bêtes de bât pourront être employés à divers services — transport de munitions et de matériel en avant, protection des flancs et des derrières, etc. — chaque fois qu'un déplacement prochain de la troupe ne sera pas à présumer; on groupera pour cela les bêtes en rond, têtes au centre, et un seul conducteur les tiendra.

Pour rendre possible le tir des mitrailleuses contre des lignes obliques, — ce qui, jusqu'à présent, n'était que difficilement exécutable — on a adopté un nouveau procédé de dispersion: on raccourcit l'un des pieds du support de l'arme, de façon à placer la glissière parallèlement ou, au contraire, perpendiculairement à la ligne du but, suivant l'élévation de ce dernier; dans le premier cas, on obtient une dispersion latérale, dans le second une dispersion verticale.

Dans la partie qui traite de la subdivision, très nombreuses sont les

nouvelles prescriptions, et très importantes aussi. En ce qui concerne les formations, par exemple, la colonne de marche a un tout autre caractère : elle se décompose en échelon de munitions et en échelon de feu. Ce dernier comprend les chevaux de bât porteurs des mitrailleuses, les quatre chevaux chargés de munitions et celui qui porte le bouclier, tandis que l'autre échelon conserve les huit chevaux de munitions restants et les deux chevaux de réserve.

Les prescriptions relatives à l'action combinée de plusieurs détachements de mitrailleuses dans le combat sont tout à fait nouvelles, ainsi que celles sur les « improvisations ».

Le règlement se place à ce point de vue très juste que la réunion, le groupement de plusieurs détachements de mitrailleuses en un lieu peut être très opportun lorsque les circonstances réclament un feu nourri partant d'un front restreint. Ce groupement ne doit cependant pas être compris comme une réunion effective, un rapprochement des mitrailleuses ellesmêmes; son but est la simultanéité du feu et de la surprise.

La partie qui parle des « improvisations » a pour but de permettre aux subdivisions de mitrailleurs, en cas de besoin, une plus grande mobilité. Le commandant de la subdivision doit arriver à se mettre en mesure de faire face à toutes les situations, en usant des moyens et ressources que lui offrent les lieux et les circonstances. Ce sera le cas, par exemple, lorsqu'il accélérera sa marche en transportant par automobiles, chars, voitures, cycles, etc., les mitrailleuses, leurs munitions et leurs servants. Ou bien, si ces véhicules font défaut, il montera les servants sur les chevaux de bât de la subdivision. Mais plus souvent encore, et notamment dans les combats de localité, sous bois ou en haute montagne, il aura à établir ses pièces dans des emplacements difficilement accessibles et bien barricadés: fenêtres de clocher, toits, arbres, rochers. A propos de ces utilisations éventuelles - surtout dans la guerre de montagne - des lieux et des choses, la nouvelle ordonnance recommande de faire faire à la troupe tous les exercices qui peuvent la rendre habile et ingénieuse : exercices systématiques de gymnastique de campagne, accompagnés de tirs avec cartouches à blanc partant des toits, des fenêtres de casernes, etc.; passage des cours d'eau par des moyens improvisés; escalade de parois de rochers.

Dans la partie qui a trait au « combat », le règlement innove aussi beaucoup. Et notamment, l'arme y est beaucoup mieux caractérisée qu'auparavant : « Les mitrailleuses sont partie intégrante de l'infanterie. Leur emploi doit procéder de cette idée maîtresse: profiter de toutes les circonstances critiques chez l'adversaire ; les provoquer, chaque fois que cela se peut, par un feu de surprise, et en tirer soi-même tout le parti possible. Leur tâche primordiale est de soutenir leur propre infanterie par un feu adapté au but du combat.

» Si les mitrailleuses ne peuvent jamais remplacer l'artillerie en puissance et en portée, elles n'en peuvent et n'en doivent pas moins, lorsque, dans la dernière phase décisive du combat, celle-là doit interrompre son tir, se charger de sa tâche sur des fronts restreints. Ce sera également le cas lorsque l'artillerie fera défaut d'une façon générale ou lorsqu'elle sera liée à d'autres troupes et retenue ailleurs. »

Au sujet de la conduite de cette arme, le nouveau règlement insiste tout particulièrement sur le point suivant : suivant les circonstances, il faudra attribuer quelques mitrailleuses aux troupes du service de sûreté, ou aux détachements de ces troupes à qui incombera l'accomplissement de tâches indépendantes.

Lors de l'occupation des positions de feu, il faudra établir des buts fictifs, bien masqués, qui dérouteront l'adversaire dans sa recherche de la position réelle et rendront sensiblement plus difficile son observation. Dans les positions d'attente et de défense plus longuement préparées, on exécutera même des travaux fictifs pour augmenter l'effet des mitrailleuses.

Les anciennes dispositions relatives au ravitaillement en munitions ont subi quelques modifications; dès maintenant le premier réapprovisionnement se fera à l'échelon de feu, le second à l'échelon de munitions. On veut par là arriver à faire employer complètement d'abord toutes les munitions d'un cheval de bât avant d'entamer la provision d'un autre, afin que les caisses de munitions vides puissent, si possible même encore pendant le combat, être renvoyées, sous la conduite d'un sous-officier, à la colonne de munitions la plus proche.

Ce coup d'œil rapide sur les innovations du règlement est emprunté à la Vedette; il témoigne du progrès considérable que représente celui-ci pour nos détachements de mitrailleurs, dans leurs tâches les plus diverses, et de l'incontestable augmentation de rendement tactique qu'il vaut à cette arme moderne.

Ainsi que l'annonce la *Reichpost*, une nouvelle édition de la deuxième partie de notre règlement de service, laquelle traite du « service en campagne », va incessamment paraître.

Il est hors de doute que les expériences faites au cours des grandes campagnes et des guerres coloniales récentes ne peuvent pas sans autre être tenues pour applicables chez nous ; ces campagnes et ces guerres, en effet, ont été menées dans des conditions géographiques, ethnographiques et sociales tout autres que celles qui règnent chez nous ; aussi les leçons des guerres extra-européennes n'ont-elles été prises pour bases du remaniement de notre règlement de service en campagne que dans la mesure où elles correspondent et peuvent s'appliquer à nos circonstances et conditions nationales.

On comptait beaucoup que cette réédition traiterait, dans une partie à part, du combat de toutes armes; mais ce travail n'a pas été entrepris parce qu'il aurait débordé le cadre d'un tel règlement. Par contre, on a envisagé la possibilité de publier un opuscule, qui faisait défaut jusqu'ici, appelé « Prescriptions de combat », c'est-à-dire, dans une certaine mesure un manuel officiel de tactique.

Le nouveau règlement de service en campagne, dont l'édition actuelle date de 1896, comprend deux parties et un appendice. Dans la première partie, on trouve ce qui a trait aux ordres, rapports, service d'observation et service de liaison, moyens de communication, conditions de l'armée en campagne, police de campagne et police sanitaire, communications avec l'ennemi, etc., bref tout ce qui touche à l'existence et à la conduite d'une armée en campagne.

La seconde partie traite de l'application pratique de ces prescriptions aux cas spéciaux du service en campagne; elle contient notamment des chapitres sur toutes les espèces de marches, le logement, l'exploration, le service de sûreté, de garde, les inspections. Des annexes complètent le texte; signalons à ce sujet, comme particulièrement instructives pour la confection de croquis militaires, les planches contenant la signature des différentes troupes et les signes de l'alphabet Morse, des instructions pour les signaux, optiques, pour la poste de campagne, des tableaux de l'approvisionnement en munitions, l'indication du nombre et de la répartition des chevaux de bât qui les portent, des renseignements sur le matériel sanitaire et sur celui du service des subsistances, sur les divers échelons et le fractionnement du train, enfin un exposé graphique du service complet des étapes.

Mettant à profit les découvertes techniques récentes, le chapitre du service d'observation et de liaison s'est considérablement développé; on tend même à en faire l'objet d'une ordonnance à part, indépendante des autres sujets traités. De même la question des munitions, des services sanitaire et vétérinaire, etc., est exposée avec beaucoup plus de détails.

Mentionnons encore un extrait des principales dispositions de la Conférence de la Paix de Genève, La Haye et Londres, alors que notre règlement ne contenait jusqu'ici que la Convention de Genève, brièvement résumée.

Le règlement pour les transports militaires par chemin de fer et par eau est par contre rapporté du fait des dispositions spéciales qui concernent ces transports et rendent désormais inutile l'existence du premier.

Le chapitre sur l'exploration distingue — c'est une innovation — le service d'exploration à courtes distances, au loin et pendant le combat.

Les prescriptions sur le service des avant-postes traite aussi des « avantpostes dans certains cas spéciaux », qui comprend aussi le service des avant-postes dans la guerre de forteresse. Il faut en outre signaler le remplacement des « voitures à bagages » par des moyens de transport pris dans le pays, et, comme complément aux dépôts déjà existants pour les chevaux fatigués, la création d'hôpitaux vétérinaires mobiles; on a aussi prévu l'établissement, en campagne, d'ateliers de corps et d'étapes.

Le règlement parle enfin des marches en montagne et dans les terrains de plaine intensément cultivés.

Quant à l'époque exacte où le nouveau règlement de service en campagne paraîtra, aucune décision n'a encore été prise.

\* \*

Je vous annonçais la réorganisation de l'artillerie dans ma chronique de février dernier (*Revue Militaire*, livraison de février, p. 169., al. 2); elle est un fait accompli aujourd'hui.

En exécution des résolutions votées par les Délégations, on a, dès le 1<sup>er</sup> avril, augmenté tout d'abord l'artillerie lourde de l'armée de campagne, en convertissant les 4 divisions qui n'existaient jusqu'ici qu'en cadre, en divisions effectives à 2 batteries chacune, et en créant 5 nouvelles divisions d'obusiers lourds à 2 batteries également.

Le 1<sup>er</sup> mai de cette année a vu mettre à exécution les mesures organiques suivantes:

1º Création des bataillons d'artillerie de forteresse nº 6 à Cracovie, et nº 7 à Komarom (Hongrie);

2º Création de l'état-major de la brigade d'artillerie de montagne nº 3, à Mostar (Herzégovine);

3° Transformation des groupes du 6° régiment d'artillerie de montagne, disloqués et détachés en Dalmatie, en un 7° régiment par la création d'un état-major de régiment à Raguse et de cadres d'un parc de munitions à Castelnuovo (Dalmatie méridionale);

4º Création d'états-majors de divisions d'artillerie de montagne (canons), pour 2 à 4 batteries, dans les régiments d'artillerie de montagne nos 4, 5, 6 et 7.

\* \*

Au début d'avril 1910, l'empereur a pris une décision suivant laquelle des militaires décorés de la médaille du Mérite militaire en bronze en porteront désormais une en argent; à cette occasion, le souverain leur a renouvelé l'expression de sa satisfaction pour les services éminents rendus en temps de paix comme en temps de guerre.

\* \*

Les deux époques régulières de promotion dans l'armée — mai et novembre — sont souvent pour tous les militaires de la monarchie, l'objet d'une attente nostalgique; ils apportent d'ailleurs bien des déceptions cruelles, lorsque l'on constate l'absence de l'avancement tant espéré.

La promotion de mai écoulé a été publiée — comme d'habitude — déjà dans les derniers jours d'avril; elle accuse la tendance, montrée depuis plusieurs années déjà par la haute direction de l'armée, d'égaliser peu à peu dans les armes principales les conditions de l'avancement, de façon à ce que la promotion dans les divers grades puisse être déterminée par le rang d'entrée à l'armée.

Les fluctuations de naguère dans les périodes d'attente qu'avaient à subir les militaires de chacune des armes principales sont maintenant soumises à des termes fixes.

Personne, cette fois-ci, n'a été promu au grade de général d'infanterie ou de général d'artillerie. Les plus vieux lieutenants-feld-maréchaux n'occupent que depuis cinq ans au plus leur charge, qui n'est accessible qu'après quatre ans d'attente, tandis que les colonels doivent avoir de cinq ans et demi à six ans de grade pour passer majors-généraux.

La période d'attente qui précède le grade de colonel est, dans les étatsmajors comme dans le rang, généralement de trois ans; pour arriver à celui de lieutenant-colonel, c'est trois ans et demi qu'il faut attendre, dans les états-majors et dans l'artillerie, et quatre ans dans l'infanterie, la cavalerie et l'état-major du génie.

Les capitaines, pour être promus majors, doivent passer, à l'état-major général, huit ans et demi, dans les états-majors de l'artillerie et du génie, dix ans et demi, dans les unités d'artillerie, onze ans et demi, dans l'infanterie et la cavalerie, douze ans, dans la justice militaire, douze ans et demi.

Les premiers-lieutenants des armes principales et du train attendent de neuf ans et demi à dix ans leur grade de capitaine — Rittmeister — et les lieutenants, cinq ans et demi à six ans leur second galon.

Les enseignes sont promus officiers après deux ans et demi à trois ans d'attente.

Dans le corps médical militaire, quelques médecins d'état-major seulement, après six ans de charge, parviennent au grade de médecins-majors d'état-major; et les médecins de régiment n'obtiennent l'accès au grade de médecins d'état-major qu'après quinze à seize ans.

## CHRONIQUE BELGE

(De notre correspondant particulier).

Nouveau règlement pour l'artillerie de campagne.—Le mode d'instruction adopté pour les batteries montées. — Adoption d'un obus brisant pour le canon de 7,5 à tir rapide. — Création d'une école militaire d'aviation. — Manœuvres avec feux réels pour les trois armes combinées. — La remonte de nos chevaux de selle.

Notre artillerie de campagne a été dotée de son nouveau matériel. Pour l'apprentissage de celui-ci et des nouveaux principes qui allaient être mis en œuvre dans les exercices, aux manœuvres et au combat, les batteries ont été pourvues d'un règlement provisoire qui, après les essais auxquels il a été soumis, vient d'être abrogé et remplacé par une ordonnance comprenant deux volumes; le premier traite des « bases » de l'instruction à pied et technique; il renferme en outre les prescriptions relatives aux armes portatives et fournit des renseignements et des détails sur les tenues, les soldes et rémunérations; enfin, il donne les règles générales de l'hygiène. Le second volume comprend l'instruction à cheval et le service de l'artillerie en campagne.

Le chapitre le plus important est celui qui énumère et expose les règles fondamentales de l'exercice du commandement et de l'enseignement professionnel. La doctrine est définie sous forme d'aphorismes déterminant la mission et les prérogatives des chefs.

«La préparation à la guerre est le but de tout enseignement du temps de paix ». Le colonel s'attache à développer l'émulation et l'esprit d'initiative; il veille à ce que tous ses sous-ordres conservent une liberté d'action en rapport avec leur grade et proportionnée à l'étendue de leurs responsabilités. Le major a pour devoir d'entretenir les connaissances tactiques de ses officiers et de maintenir au même niveau l'instruction des batteries sous ses ordres. Enfin, le capitaine dirige l'instruction théorique et pratique, militaire et morale de son unité; il a toute initiative à cet égard. Sa mission est double: il doit faire de ses hommes à la fois des soldats et de bons citoyens, et le règlement ajoute judicieusement qu'il est tenu de s'occuper d'une manière spéciale de l'esprit et du cœur de ses soldats; l'enseignement militaire qui ne serait pas complété par une saine éducation n'offrirait pas de base solide et ne pourrait assurer une bonne préparation à la guerre.

La hiérarchie reconnaît par conséquent pour la conduite et l'éducation des troupes une trinité de commandement, le colonel, le major, le capitaine, responsables chacun de l'unité placée sous ses ordres. Il en est le chef, l'instructeur et l'éducateur.

Le règlement distribue ensuite la tâche des officiers et sous-officiers. Les premiers doivent connaître les règlements de l'artillerie de campagne et tout ce qui concerne leurs fonctions en temps de paix comme en temps de guerre; ils seront au courant de la technique et de la tactique des différentes armes, ainsi que des sciences militaires en général. Pour les sous-officiers, le règlement exige qu'ils possèdent à un degré élevé les connaissances à enseigner aux soldats et qu'ils soient aptes à remplacer les lieutenants et sous-lieutenants.

Quant à la troupe, elle doit être capable de marcher, cantonner, d'occuper les positions de rassemblement, d'attente, de feu, et d'exécuter tous les tirs appropriés aux circonstances qui peuvent se présenter en campagne.

Il faut le reconnaître, l'édifice du commandement est bien assis; les rôles sont parfaitement répartis et la division du travail bien délimitée. Dans ces conditions, la préparation à la guerre peut être poursuivie rationnellement.

Une heureuse innovation est constituée par la réunion en un chapitre spécial des renseignements généraux relatifs aux artilleries de campagne française et allemande. Un autre chapitre doit être consacré à l'armement, aux formations et méthodes de combat de l'infanterie et de la cavalerie, en Belgique, en Allemagne et en France, matières dont la connaissance contribuera à former l'officier et à assurer l'unité de doctrine et la liaison entre les différentes armes. Disons toutefois que, à notre grand regret, cette excellente idée n'a pas encore reçu sa réalisation; le volume qui doit renfermer ces données n'a pas encore paru. Il faudra sans doute attendre que l'infanterie belge ait été dotée de son règlement définitif.

La nouvelle ordonnance a adopté comme caractéristique matérielle la réunion de toutes les prescriptions en un seul ouvrage, de manière à four-nir un code complet; on supprime ainsi les recherches fastidieuses dans les multiples brochures que comportaient autrefois les instructions pour l'artillerie. C'est un grand avantage; mais comme toute chose humaine, le règlement unique à ses inconvénients qui résultent de l'épaisseur des volumes, malgré la concision, voire le laconisme voulu parfois des dispositions qu'il édicte.

D'autre part, les circonstances amèneront dans un délai plus ou moins rapproché, des errata nombreux, puis la revision totale, en ce qui concerne les matières de certains chapitres; d'autres demeureront indemnes. C'est le revers de la médaille. Mais quelle est celle qui n'a qu'un avers ?

On a légiféré pour l'emploi tactique de notre artillerie; on a organisé cette arme et porté de 34 à 52 le nombre de ses batteries actives; malheureuse-sement, l'effectif de paix admis par la législature au chiffre fixe de 42 800 hommes empêche de doter les batteries de l'effectif organique qui est indispensable à leur instruction. Le régime d'économies sous lequel nous vivons

n'a pas permis d'accroître le nombre des chevaux en proportion du nombre des unités, en sorte que l'autorité supérieure s'est vu dans la nécessité d'instaurer le système suivant qui doit rester en vigueur pendant trois ans. Afin de permettre de poursuivre dans des conditions convenables l'instruction des unités, une des trois batteries de chaque groupe passe la moitié de ses effectifs, cadres, personnel, chevaux, matériel (le cas échéant), à chacune des deux autres batteries du groupe. L'unité « vidée » continue à vivre administrativement, et pour qu'elle soit aisément mobilisable, son chef est choisi parmi les capitaines ayant fourni leurs preuves, après plusieurs années de commandement effectif. Aux écoles à feu et aux manœuvres, la troisième batterie est reconstituée. Ce mode d'instruction, il convient de l'avouer, donne lieu à de multiples critiques; maints officiers et non des moindres, estiment qu'il sera fort préjudiciable à l'instruction et à la mobilisation et font valoir, avec le général Langlois (L'artillerie en liaison avec les autres armes), qu'une batterie n'est pas simplement la juxtaposition, l'agrégation d'officiers, de sous-officiers, de conducteurs et de servants d'origine quelconque, assemblés au dernier moment. C'est une unité collective vivante. La cohésion la plus étroite est indispensable. La valeur de la batterie, c'est sa personnalité, surtout au début de la guerre, à ce premier choc d'où peut dépendre, comme ce fut le cas en 1870, tout l'avenir de la campagne. « Une batterie composée exclusivement de réservistes ne sera pas cette personnalité. Elle peut le devenir au cours d'une longue campagne, mais trop tard ».

Le général Brun, l'ancien ministre de la guerre française, a cru devoir écarter, pour des raisons diverses, le jumelage permanent des compagnies du temps de paix qui se dédoubleraient à la mobilisation. Voici les reproches qu'il adresse à ce système, préconisé pourtant par certaines personnalités: «Le dédoublement des compagnies à la mobilisation enlève à ces unités une partie de leur valeur morale, détruit, dans une certaine mesure, le sentiment intime de cohésion acquis dans le service du temps de paix. Avec le jumelage permanent des compagnies, le nombre des capitaines n'exerçant pas de commandements d'unités en temps de paix devient très élevé; l'aptitude et la valeur de nos cadres peuvent s'en ressentir d'une manière sensible ».

Les inconvénients des essais tentés chez nous ayant commencé à faire sentir leurs effets, les journaux ont répandu le bruit que le groupe serait réduit de trois à deux batteries, aussi longtemps que les effectifs de paix ne seraient pas augmentés. Qu'en est-il?

Je ne veux pas quitter le sujet de l'artillerie sans vous annoncer que le ministre de la guerre vient d'adopter, après de longs essais, pour le canon de campagne de 7.5 à tir rapide, un obus brisant comportant essentiellement un corps en acier embouti, une charge de 225 grammes de macarite, une fusée à percussion à retard facultatif et à dispositif de sûreté contre l'éclatement prématuré.

Une très heureuse initiative vient d'être prise par le Département de la guerre en ce qui concerne l'aviation, plus que jamais à l'ordre du jour. Une école militaire d'aviation vient d'être créée au polygone de Brasschæt, en vue de former des aviateurs. Cette institution est annexée à la compagnie d'aérostiers. Un appel a été adressé aux officiers de l'armée possesseurs du brevet de pilote-aviateur; un assez grand nombre ont répondu à l'attente du Ministre de la Guerre qui a en a choisi quatre appartenant: un à l'infanterie, un à l'artillerie et deux à la cavalerie, pour assister immédiatement aux cours faits à l'école d'aviation par deux officiers professeurs, MM. les lieutenants Nélis et Lebon du génie. Huit autres officiers célibataires appartenant aux différentes armes, ont été désignés pour acquérlr les aptitudes et les connaissances que comporte le métier de pilote-aviateur. Cet apprentissage s'effectue à l'aérodrome de la Société « Aviator » près d'Anvers.

Voici en quoi consistent les épreuves préalables à la délivrance du brevet: a) deux épreuves de distance sur circuit fermé de 5 kilomètres; b) une épreuve de hauteur de 50 mètres au-dessus du point de départ. La piste doit avoir une étendue de 500 mètres, délimitée par deux poteaux, autour desquels l'aviateur virera, puis changera de main, exécutant une série ininterrompue de 8.

L'atterrissage se fera sans heurt, en arrêtant le moteur au plus tard au moment de toucher le sol, et à 50 mètres d'un point désigné d'avance par le postulant. Eu égard à l'importance des influences climatologiques, les candidats sont laissés libres du choix de la date et de l'aérodrome au-dessus duquel ils désirent être examinés.

Les officiers belges aviateurs ont déjà donné des preuves sérieuses de leurs capacités. Il y a quelque temps, les deux officiers professeurs de l'école d'aviation sont montés en biplan, l'un comme passager-pilote, l'autre comme machiniste-conducteur; ils se maintinrent à une altitude variant entre 150 et 220 mètres et se rendirent au camp de Beverloo; ils y atterrirent en vol plané au milieu des carrés de la troupe, où ils furent accueillis avec un vif enthousiasme. Ils repartirent un peu plus tard, le passager-pilote devenu machiniste-conducteur, et réciproquement, et ils réintégrèrent leur aérorodrome. Les aviateurs se sont servis de la carte au 100.000°, insérée dans une enveloppe de mica fixée au dos du machiniste. Celui-ci reçoit les indications du pilote, au moyen d'un cornet acoustique. Un barographe marque constamment l'altitude de l'engin.

On ne peut que louer l'autorité militaire d'entrer franchement dans la voie

de l'aviation, qui rendra à notre armée et à nos places fortes des services signalés. Etant donnée notre faiblesse relative, nous ne pouvons négliger aucun moyen d'accroître le rendement de nos forces nationales.

Dans ces derniers temps, le Ministre de la Guerre a cru devoir prendre des dispositions nouvelles pour assurer l'exécution des feux collectifs avec cartouches à balle auxquels on a accordé une importance justifiée. Aujourd'hui, on veut faire un nouveau pas en avant et introduire dans les programmes normaux de l'instruction, l'accomplissement de manœuvres des trois armes combinées avec feux réels, qui auraient été expérimentées depuis plusieurs années. Cette année, la première division d'armée et la première division de cavalerie effectueront chacune une manœuvre de l'espèce au camp de Beverloo. L'objet de ces exercices est d'obtenir au combat la coordination des armes, de leurs feux, contre des buts représentés par des cibles. Dans les grandes manœuvres habituelles à double action les troupes se livrent à toutes les combinaisons tactiques que dictent aux chefs leur inspiration et les événements; dans les opérations à feux réels, il faut au contraire faire choix d'un thème fort simple qui implique surtout l'exécution directe. Pour réaliser tous les desiderata, l'exercice est divisé en deux phases. La première comprend le développement d'une action par une troupe comprenant un bataillon d'infanterie, un groupe d'escadrons et un groupe de batteries, plus éventuellement, d'autres fractions de cavalerie et du génie adjointes, contre les objectifs figurés. Il en résulte des combats durant lesquels l'infanterie et la cavalerie ont à effectuer des feux réels, tandis que l'artillerie tire à blanc. La seconde phase comporte l'exécution des tirs réels par l'artillerie, de la position ou des positions qu'elle a occupées, contre les objectifs battus à blanc. Avant la première phase, les troupes accomplissent une marche d'une certaine durée, de manière à se rapprocher autant que possible des conditions d'un combat réel. Après la première phase, des officiers aidés de marqueurs, relèvent les empreintes obtenues sur des figuratifs, puis les cibles sont remises en état en vue du relèvement des tirs de la seconde phase.

Tous les officiers non occupés de la division assistent à ces manœuvres en spectateurs. Les unités qui y participent sont portées à l'effectif de guerre (hommes, chevaux, matériel) par prélèvements sur les autres unités. Après la seconde phase, l'officier général, directeur de la manœuvre, procède à la conférence finale devant tous les officiers; il expose et commente les opérations et les effets obtenus. Il adresse au commandant de la division un compte-rendu complet de la manœuvre accompagné des résultats détaillés des divers tirs, ainsi que des conclusions à en tirer. Tous les corps de même que le Département de la guerre, reçoivent un exemplaire de ce

compte-rendu. Ce document sert de base aux travaux et conférences d'hiver dans les régiments et contribue ainsi au développement de l'instruction des cadres.

J'aurai l'occasion de revenir sur l'effectuation des feux réels et sur les fruits à retirer de cette méthode d'enseignement, lorsque les résultats en seront connus. Dès à présent, on peut dire que c'est une heureuse tentative de sortir des sentiers battus et d'accroître le rendement éducationnel des dépenses que le budget consacre à la préparation des troupes à la guerre.

Certains écrivains sont ennemis des exercices à feux réels, parce que ceux-ci sont trop conventionnels. On peut en dire autant de tous nos exercices et manœuvres du temps de paix. On ne les juge mal que parce qu'on veut trop en faire l'image de la guerre, objectif qui ne saurait être atteint, ni de près, ni de loin. Les manœuvres à feu, et surtout celles à projectiles, sont encore le meilleur moyen de former les troupes et les cadres en vue de leur mission du temps de guerre. Elles n'ont qu'un défaut, c'est de coûter cher, et elles ne suggèrent pour moi qu'un regret, c'est de ne pas être plus fréquentes.

Jusqu'à présent la remonte de nos chevaux de selle se faisait sur place par achats à des marchands qui importaient les animaux d'Angleterre et les présentaient à des commissions régimentaires. Parmi ces montures, il s'en glissait de toute provenance et, depuis quelques années, bien des chefs de corps se plaignaient de la qualité des chevaux de la cavalerie.

Le Département de la guerre s'est décidé à envoyer une commission sur les lieux de production en Irlande même, pour y acquérir 250 animaux remplissant les conditions générales exigées des montures pour la cavalerie. La préférence doit être donnée aux chevaux de cinq ans; mais le prix de chaque bête ne peut dépasser 1000 francs,

La remonte en chevaux de trait de notre armée en cas de mobilisation est assurée; nous avons une très bonne race, la condruzienne, capable de satisfaire à tous nos besoins; mais il n'en est pas de même du problème relatif aux chevaux de selle, qui sera particulièrement délicat à résoudre. Notre pays ne se pourvoira que très difficilement des montures indispensables à la mise sur pied de guerre des unités. Nous n'élevons pas de chevaux de selle, parce que l'agriculture trouve beaucoup plus de profit à produire le cheval de trait léger, et surtout celui de gros trait, qui fait l'admiration du monde entier et qui procure à son éleveur des bénéfices rémunérateurs.

Or, il faut bien se persuader qu'aux premiers bruits de guerre, les frontières de l'Angleterre, de l'Allemagne et de la France, nous seront fermées. Par conséquent, en vue d'une éventualité aussi redoutable, il convient de prendre des mesures énergiques et judicieuses, tendant à encourager l'élevage du cheval de selle, le budget dût-il, pour cela, faire des dépenses considérables en vue de créer une industrie nouvelle dont profiterait directement l'armée. Pour adopter cette ligne de conduite, il n'y a qu'à suivre l'exemple de l'Angleterre, de la France, de l'Allemagne et des Etats-Unis qui, malgré leurs immenses ressources, ont tout mis en œuvre pour étendre et améliorer encore l'élevage de la race chevaline; la question est vitale pour toute puissance militaire, même à cette époque d'automobilisme.

## CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Mort tragique de M. Maurice Berteaux. — Le deuil officiel de l'armée. — La grande famille militaire. — Le nouveau ministre de la guerre. — Souvenirs personnels. — Mutations dans le haut commandement. — Deux livres sur les Russes en Mandchourie: Les Souvenirs d'un colonel d'infanterie, par le général Martinov; L'armée russe au feu, par le lieutenant Ullrich. Comment il faut traduire et comment il ne faut pas traduire. — Comment il faut citer et comment il ne faut pas citer. — La façon dont la Gazette de l'armée cite la Revue militaire suisse et la façon dont elle écrit l'histoire du général Picquart. — Publications sur l'armée japonaise.

Elles n'auront pas duré longtemps, les espérances qu'avait fait concevoir l'arrivée au pouvoir de M. Maurice Berteaux. Il n'a pas fallu une expérience prolongée pour se convaincre de ce qu'il y avait de creux dans ses promesses. Les difficultés, trop lourdes pour un simple politicien, des affaires marocaines, l'organisation du corps expéditionnaire, avaient absorbé son attention et révélé son insuffisance. Des intrigues de cabinet, des dissensions intestines, des compétitions et des jalousies, avaient contribué à paralyser son action. Son souci de ménager certains intérêts électoraux, de plaire à certains partis, de satisfaire ses amis, de ramener ses ennemis, de ne rien faire pour ceux qui n'étaient ni ses amis ni ses ennemis, bref, une foule de considérations étrangères au bien de l'armée l'ont empêché de jouer le rôle qu'il lui aurait été facile de prendre et de bien remplir, grâce à son autorité sur le Parlement, grâce à son intelligence, grâce à l'indépendance que lui avait assurée une grosse fortune, laquelle, en même temps, mettait beaucoup de gens dans sa dépendance.

Bref, l'épouvantable catastrophe du 21 mai qui l'a frappé dans l'exercice de ses fonctions n'a pas produit, dans le monde militaire, un sentiment de profond regret comparable par sa vivacité au sentiment de confiance que ses premiers actes et ses premières paroles avaient pu provoquer, au moins dans certaines catégories de ce monde. Son arrivée au ministère avait

excité certains appétits et mis en éveil certaines ambitions. Sa disparition suscite d'autres appétits et d'autres ambitions.

Elle entraîne, en outre, l'obligation de reprendre le deuil, qu'on a quitté il y a quatre mois, puisque la tradition veut que les militaires rendent à leur chef un hommage que ni les magistrats ne rendent au garde des sceaux, ni les professeurs au grand maître de l'Université. Quand meurt le ministre des finances, les percepteurs ne mettent pas un crêpe pour percevoir l'impôt ou les ingénieurs des manufactures de l'Etat pour fabriquer des cigares ou des allumettes.

Sans doute, l'armée se targue d'être une famille, ce que ne sont point les administrations civiles. Encore entre-t-il dans cette conception de la « grande famille militaire » une part de convention. Qu'on cherchât à réaliser cette solidarité au temps où on s'efforçait de disjoindre l'armée de la nation, c'était tout naturel. Mais, avec les idées actuelles, il y a peut-être quelque anachronisme à vouloir perpétuer des mœurs qui accentuent la séparation.

La grande famille militaire est, comme toutes les familles, surtout lorsqu'elles sont grandes, désunie et divisée. Outre que, trop souvent, les intérêts particuliers poussent chacun à se frayer un chemin en jouant des coudes — et alors tant pis pour les voisins! — la cordialité des rapports mondains ne subsiste plus qu'en vertu d'une sorte de fiction. On a introduit dans le corps des officiers des éléments bigarrés, disparates, de valeur très inégale, et les récentes dispositions relatives au mariage des militaires n'ont fait qu'ajouter aux causes de dissociation déjà existantes. S'il faut maintenant considérer comme membre de la famille militaire un personnage qui n'y a été introduit que par la politique et pour la politique, l'étrangeté du paradoxe éclate, et, ce que la mort du général Brun n'avait fait apparaître que discrètement, la mort de M. Maurice Berteaux le met en plein jour.

Du moment que, dans l'armée, on n'est plus tout à fait en famille, du moment que le chef de cette armée vient du dehors et qu'il en prend la direction au même titre qu'il prendrait la direction de tel autre département ministériel, — des beaux-arts ou de l'agriculture, par exemple, — on ne voit pas très bien pourquoi on appliquerait aux autorités militaires des règles différentes de celles auxquelles sont soumises les autorités civiles.

\*

A un politicien succède un Polytechnicien. Le général Goiran est un artilleur breveté d'état major. Je suis un peu gêné pour parler de lui, et je préfère laisser à son œuvre le soin de montrer ce qu'il vaut. Bien que mes relations personnelles soit avec Berteaux, qui fut mon camarade de lycée, soit avec les généraux André, Brun et Picquart, ne m'aient pas empêché

d'exprimer très sin derement mon opinion sur leur compte, je me fais scrupule de juger un homme auquel m'attache le souvenir de services que je lui ai rendus. (Vous vous rappelez, n'est-ce pas? le Voyage de M. Perrichon!)

Le 25 février 1899, il m'écrivait:

Mon cher ami,

J'ai reçu votre envoi, et vous remercie beaucoup de vos annotations qui mettent mon travail à hauteur. Il n'y avait rien d'étonnant à ce qu'il ne le fût pas, puisqu'il date du commencement de 95.

Ce qui m'étonne, c'est qu'on tende toujours à étendre le front de la batterie. Le colonel Deport tenait tout spécialement, au contraire, à la réduction du front, ce qui me paraît plus conforme au caractère de soudaineté que l'on semble vouloir donner à l'action de l'artillerie.

Quant à l'accord des trois armes, il me paraît plus nécessaire que jamais, précisément à cause de la soudaineté de cette action. Ne faudra-t-il pas, en effet, que l'infanterie soit avisée le plus tôt possible des résultats obtenus par l'artillerie pour qu'elle puisse immédiatement profiter du court répit que lui donnera l'artillerie ennemie, pour progresser?

Encore une fois, merci, et affectueusement à vous.

F. GOIRAN.

De cette lettre, je me bornerai à tirer la très simple observation que voici:

Dès 1895, le colonel Goiran étudiait le canon à tir rapide qui n'était pas encore adopté. (Vous avez deviné, n'est-ce pas ? que c'est du nouveau matériel qu'il s'agissait). Déjà, il se préoccupait des conditions de son emploi. Déjà, il soulevait la question de la liaison, qui a dormi jusqu'à ces dernières années, attendant que le général Percin la réveillât. Bref, il montrait une grande inquiétude du progrès. Il avait l'esprit agité par les problèmes qui se posaient, comme il a le corps agité par un lancinant besoin d'activité. Ce désir des nouveautés, cette impatience, cette mobilité, cette impulsivité, me semblent être chez lui très caractéristiques. Nous verrons ce que ces qualités donneront sur le théâtre où il les déploiera.

\* \*

Il a choisi, pour lui succéder à la tête du 6° corps d'armée son « petit conscrit » Perruchon, un artilleur, comme lui, très bon cavalier, comme lui. Le général Perruchon est un inventeur. On lui doit la planchette de tir de nos canons de place et l'obus P actuellement en expérience, sinon définitivement adopté.

Le général Mercier-Milon, qui fut avant le général Sarrail, directeur de l'infanterie au ministère de la guerre, vient d'être appelé au commandement du XV<sup>e</sup> corps d'armée (Marseille), en remplacement du général Andry, enlevé subitement.

. .

Si, du côté japonais, il n'y a rien de plus vivant, de plus passionnant, de plus débordant de sincérité, semble-t-il, sur la campagne de Mandchourie, que l'admirable livre du général Jan Hamilton, les Souvenirs d'un colonel d'infanterie, dont la librairie Fournier vient de nous donner une très bonne traduction, sont dignes d'être mis en comparaison avec ce livre, et ils sont ce qui donne le plus l'idée de ce qu'était l'armée russe. Ni la situation du narrateur, ni le rôle qu'il a joué ne lui ont permis de donner à son récit la même ampleur, la même variété, la même étendue, la même sérénité. Le colonel Martinov était acteur dans la lutte. Il a souffert des chefs qu'il a eus. Il a souffert par eux. Il était naturel qu'il se vengeât. Il était naturel qu'il se justifiât de leurs reproches. Il était naturel qu'il présentât les choses sous un jour qui lui fût favorable. Son plaidoyer pro domo est convaincant. On sent qu'on a affaire à un homme de valeur, et qu'il avait affaire, lui, à des supérieurs sans valeur. Il a tracé un portrait criant de vraisemblance, et d'autant plus douloureux à regarder, de tel général lâche et hypocrite, de la bêtise duquel il a été la victime. Cependant le détail pittoresque fait un peu défaut. Et ceci est regrettable, même au point de vue technique. Car nous ne voyons pas les soldats à l'œuvre. Bien que le régiment de Zaraïsk, que commandait Martinov, se soit à plusieurs reprises rencontré avec les Japonais, bien qu'il ait subi, dans ces engagements, des pertes très sanglantes, nous n'en savons pas plus long après la lecture qu'avant sur les procédés de combat employés de part et d'autre.

Nous sommes mieux renseignés sur les mesures prises pour l'alimentation de la troupe, pour son habillement, pour son équipement et sa chaussure. On ne peut que reconnaître, que louer, la sollicitude du chef de corps pour ces parties essentielles, mais trop souvent négligées, de son devoir. Et c'est d'autant plus à remarquer qu'il est officier d'état-major et théoricien. Mais c'est un théoricien pratique, qui s'est élevé avec force contre les « rêves de cabinet » de Dragomirov et contre l'influence néfaste de ce célèbre idéologue.

Les résultats matériels et moraux qu'a obtenus sa sollicitude pour la troupe peuvent être proposés en exemple. Ce côté secondaire prend donc un intérêt très vif, sous sa plume.

La psychologie de l'armée russe se dégage très nette de son récit. On sent une grande sincérité (on pourrait même dire : beaucoup d'ingénuité) et, sous la passion, un réel effort pour être impartial. La façon dont il parle de Kouropatkine, de son propre divisionnaire, dénote

la liberté D'un soldat qui sait mal farder la vérité.

Nous sommes un peu surpris de la facilité avec laquelle il lave, en pu blic, le linge sale de la grande famille militaire russe. Nous ne trouvons pas moins surprenant qu'il mette de la complaisance à citer la lettre d'un de ses soldats dans laquelle celui-ci lui dit :

Nous nous trouvions sous votre commandement comme sous la protection de la toute sainte mère de Dieu.

Je serais encore en bonne santé si j'avais été sous vos ordres à vous, notre Ange sur la terre.

Je pleurais tout à l'heure in pensant que je ne verrais plus votre bon accueil, et tous les soldats du régiment de Zaraïsk, qui se trouvent ici, désirent remercier Votre haute Noblesse, parce que vous nous avez traités comme un bon père traite ses enfants. C'est ainsi que vous avez traité votre régiment : nous avons toujours été nourris, abreuvés et chaussés. Quand nous vous voyions, c'était comme si nous avions vu notre petit père le Tsar.

Avec nos esprits compliqués d'Occidentaux, nous sommes portés à penser qu'une certaine pudeur devrait empêcher de produire pareils certificats, quand on en est le bénéficiaire. Notre étonnement n'est pas moindre de voir le successeur du général Dobrjinski, mis à la retraite après la campagne (c'est ce divisionnaire lâche et hypocrite de qui j'ai parlé), adresser à ses troupes un ordre dans lequel il relève tous les mensonges, tous les actes de couardise imputables à son prédécesseur, énumération à laquelle il semble se complaire et qu'il fait, dit-il, « dans l'intérêt de la justice et pour rétablir la vérité ».

Mais il n'est pas jusqu'à cette ingénuité qui ne constitue un trait de mœurs, et, à ce titre, il convient de ne pas la négliger. Bref, je le répète, ce livre me paraît extrêmement intéressant.

Et je répète aussi que sa traduction est très bonne, ce qui signifie qu'on la lit aisément. On la lirait plus aisément si elle n'était pleine de fautes de ponctuation et d'erreurs que je suppose imputables à l'imprimerie. Pourtant « indéfinie » pour « indéterminée » (page 49), « fantastiques » pour « fantaisistes » (page 96), « diversité » pour « diversion » (page 291), et quelques autres du même acabit, sont peut-être du fait de l'auteur.

Quant à l'exactitude de la traduction, je ne m'en porte pas garant, pour deux raisons : d'abord je ne connais pas le russe ; ensuite, je trouve à deux endroits différents la traduction d'un même texte. Et voici ce que je lis :

PAGE 185.

D'après le témoignage unanime de tous ceux qui ont fait la guerre, ni dans ce cas ni dans les nombreux autres cas au cours de toute la campagne, le général Dobrjinski ne s'est montré sur le terrain où combattaient les troupes, non seulement dans la zone de la fusillade, mais même dans la zone du feu de l'artillerie.

PAGE 329.

D'après la déclaration unanime de tous les officiers ayant pris part à la guerre, ni dans ce cas, ni dans beaucoup d'autres pendant tout le cours de la compagnie (sic), le général Dobrjinski ne s'est pas (sic) montré dans la zone occupée par les troupes engagées, non seulement dans la zone de la fusillade mais même du feu d'artillerie.

Sans être considérables, les divergences dénotent une certaine tendance à l'à-peu-près. On remarquera, d'ailleurs, que les épreuves n'ont pas été revues avec tout le soin désirable, ainsi que je l'ai déjà fait remarquer, et que le style n'est pas non plus d'une correction parfaite.

Si les deux versions diffèrent, du moins ont-elles le mérite d'être intelligibles. Mais qu'allez-vous dire des phrases que je vais mettre sous vos yeux?

A la guerre, tout ce qui convient à la situation du combat est judicieux et ce n'est pas la forme qui est décisive, mais bien le tact militaire de ce qu'exige le moment.

Les pertes sont remplacées par des hommes qui n'ont pas vu que l'adversaire procédait par bonds et se terrait et qu'ils doivent par conséquent ne trouver qu'un but enterré.

Toute précipitation et toute course qui ne fait qu'agiter et qu'ébranler les chets et les hommes au lieu de les éclairer, tombe d'elle-même. En manœuvre, on donne une grande valeur à qui a tiré le premier coup, c'est d'après mes expériences une créance qui n'est pas conforme à la guerre.

Dans ce charabia tout imprégné de lourd germanisme, on sent la version littérale d'un malheureux qui a peiné sur le sens des mots, mais qui ne comprend pas grand'chose à ce qu'il écrit et qui hélas! est tout à fait incapable de le faire comprendre à ses lecteurs.

Je ne nommerai pas le criminel auteur de cette trahison. Qu'il me suffise de dire qu'il est capitaine de réserve d'état-major, et qu'il a exercé sa coupable industrie sur un livre qui me paraît excellent, très digne d'être comparé à ceux des généraux Jan Hamilton et Martinov, plus nourri même que ce dernier, plus technique, plus impartial <sup>1</sup>.

L'auteur de L'armée russe au feu pendant la guerre de 1904-1905 est le lieutenant Ullrich, de l'infanterie allemande, qu'une blessure reçue dans le service a obligé à quitter l'armée, et qui a suivi la campagne de Mandchourie en qualité de correspondant de la Gazette de Cologne. Il était dans des conditions exceptionnelles pour voir, pour bien voir. Sans parler de sa compétence d'ancien officier, il a particulièrement étudié le russe. Sa connaissance de cette langue (il a obtenu le brevet d'interprète) l'a mis en relations avec le général Orlof, professeur de tactique à l'académie Nicolas, et ce général l'a emmené avec lui; il a même utilisé ses services pendant les opérations. Voilà comment il se fait que le lieutenant Ullrich se soit trouvé en situation de voir et de bien voir. En dehors des remarquables comptesrendus qu'il envoyait à la Gazette de Cologne, il a tenu un journal qui est volumineux. Et c'est de ces notes inédites qu'il a tiré le présent volume spécialement consacré à son arme.

Il m'a paru, au travers des obscurités accumulées par le traducteur, qu'il avait fait une œuvre de premier ordre, et c'est à en pleurer qu'on ait

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> A la page 148, nous voyons louer l'infatigable activité et d'autres grandes qualités de ce Dobrjinski auquel Martinov n'a trouvé que des reproches à adresser!..

g âché, comme disent les ouvriers, d'aussi bonne marchandise. Voici quelque trente ans que je n'arrive pas à me consoler du sort infligé aux *Lettres* du prince de Hohenlohe. Ces livres n'ont pas eu, chez nous, tout le succès qu'ils méritaient, parce que M. Jæglé avait réussi à en faire une traduction inintelligible, tout professeur qu'il fût: professeur à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr! Il peut se vanter d'avoir rendu pénible, sinon impossible, la lecture d'une série d'ouvrages qui sont on ne peut plus nourris, intéressants, instructifs, et qui présentent les observations les meilleures sur la guerre européenne. Car je ne suis pas sùr que les campagnes des Balkans, du Transvaal et de Mandchourie, quoique plus récentes, quoiqu'ayant apporté des faits nouveaux et non négligeables, infirment complètement les enseignements de 1870-1871.

Ah! nous prenons notre revanche sur l'Allemagne, et le pauvre lieutenant Ullrich n'a pas plus de chance que le général prince Kraft de Hohenlohe-Ingelfingen. C'est dommage!

\*

La Gazette de l'armée m'a fait le très grand honneur de citer un assez long passage de ma chronique d'avril, dans son numéro du 25 mai. Elle ne se vante pas de le citer « textuellement », et elle a raison. Car elle a supprimé bien des signes de ponctuation auxquels j'ai la faiblesse de tenir. Elle a mis 29 là où j'avais mis 19. Elle a supprimé la négation dans cette phrase: « On ne peut contester... » qu'elle a transformée en « On peut contester... » Elle a incorporé dans mon texte, sans les encadrer de guillemets, des phrases que j'avais prises dans les Observations du général Michel sur les manœuvres de Picardie, et alors que j'avais eu bien soin d'indiquer qu'elles n'étaient pas de mon crû.

La Gazette de l'armée se vante de m'avoir cité « intégralement », alors qu'elle a fait disparaître un alinéa entier, sans le remplacer par une ligne de points pour bien marquer que l'intégralité annoncée avait subi un accroc

On s'étonnera moins de ces procédés si on lit la biographie que le même journal donne, du général Picquart, dans le même numéro.

C'est un petit chef-d'œuvre, dont je regretterais de vous priver. Le voici donc, textuellement et intégralement :

Le général Picquart, qui commande actuellement le 2° corps d'armée, à Amiens, franchit très rapidement les premiers échelons de la hiérarchie militaire.

Né le 6 septembre 1854, à Strasbourg, Marie-Georges Picquart entra à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr, le 16 novembre 1872. Sorti sous-lieute-nant avec le numéro 6, le 1<sup>er</sup> octobre 1874, il passe à l'Ecole d'Etat-Major, où il obtenait, en 1876, le numéro 2. Lieutenant du 31 décembre 1875, il accomplit son stage régimentaire et fit campagne en Algérie. Promu capitaine le 14 septembre 1880, il entra alors au ministère de la Guerre, comme attaché

aux bureaux de l'Etat-Major. Désigné par le général de Galliffet pour l'accompagner dans ses tournées d'inspection, Picquart est nommé chef de bureau des renseignements. Chef de bataillon le 14 mai 1888, il est promu lieutenant-colonel le 6 avril 1896, à l'âge de 42 ans; général de brigade le 13 juillet 1903; divisionnaire le 28 septembre 1906 et officier de la Légion d'honneur le 30 décembre 1909.

Le général Picquart descend d'une famille de soldats de carrière desquels il tient ses brillantes et solides qualités natives. Esprit net, clairvoyant, il est aussi écrivain élégant et précis. Doté d'une grande force de volonté, il s'est, durant toute sa carrière, qui est loin d'être achevée, appliqué à la mettre au service des idées qu'il fut appelé à défendre. On sait que le général Picquart fut ministre de la Guerre du 25 octobre 1906 au 24 juillet 1909, et qu'il entreprit pendant ce laps de réaliser quelques réformes qui furent bien accueillies du monde militaire.

Et voilà comment on écrit l'histoire à la Gazette de l'armée! Vous vous figuriez peut-être que le général Picquart avait joué un certain rôle dans une certaine affaire Dreyfus, qu'il avait été mis en réforme, qu'il n'avait pas fallu moins qu'une loi pour le réintégrer dans l'armée, qu'il est peut-être le seul officier français qui soit devenu général sans avoir été colonel..... Et vous ignoriez peut-être qu'il eût l'esprit net et clairvoyant, qu'il fût un écrivain élégant et précis, qu'il eût profité de son passage au ministère pour réaliser des réformes, que ces réformes, enfin, eussent été bien accueillies du monde militaire!.... On apprend tous les jours!....

J'ai parlé de l'armée russe. L'armée japonaise pourrait trouver mauvais de n'avoir pas de place dans cette chronique française. Elle serait d'autant plus fondée à s'en plaindre que je viens de recevoir trois excellentes publications sur cette armée. D'abord, M. J.-C. Ballet vient de faire paraître chez E. Leroux, 28 rue Bonaparte, à Paris, la deuxième édition du Japon militaire (armée et marine) en 1910-1911, dont la première édition a été enlevée en un tour de main. Je m'explique le succès de cet ouvrage, bien que certains détails m'indiquent que l'auteur ne doit pas être un professionnel; mais il paraît connaître à merveille l'âme et les institutions du Japon.

Par certains aperçus, il se rencontre avec le capitaine Duval, de qui le Bulletin des conférences de l'école d'instruction des officiers de réserve et de l'armée territoriale de la 20e région (... ouf!... quel titre!...) vient de publier deux remarquables conférences sur l'armée japonaise. (Paris, Berger-Levrault), et qui vient de traduire le règlement du 2 décembre 1908 sur Le service intérieur dans les corps de troupes de l'armée japonaise (Paris, Henri Charles-Lavauzelle). Cette traduction très bien faite est du plus haut intérêt.

CREADO